

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit Juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux juillet 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-2-2-103

**OBJET : VENTE DE FONCIER SUR LA « Z.A DE PROUXET » À VALENCE D'AGEN
SARL BE METAL**

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

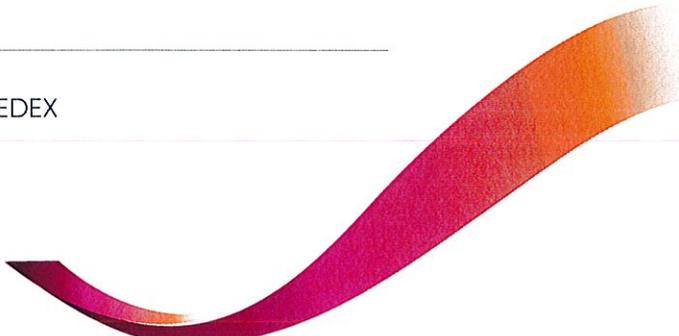
Francine FILLATRE a été désigné secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D3-2-2-103

OBJET : VENTE DE FONCIER SUR LA « Z.A DE PROUXET » À VALENCE D'AGEN

SARL BE METAL

Le Président informe que la SARL BE METAL de Golfech par l'intermédiaire de la SCI REO, représentée par Messieurs BUCHE Rémi et Théo, souhaite acquérir le foncier disponible (face à la cuisine communautaire) appartenant à la Communauté de Communes sur la zone d'activité de Prouxet à Valence d'Agén, pour le développement de ses activités artisanales et l'implantation d'un bâtiment de production.

Les parcelles foncières disponibles ont les références et contenances cadastrales suivantes :

- AM 1005 de 395 m²
- AM 1009 de 561 m²
- AM 1027 de 2754 m²

La superficie totale cadastrale de cette vente foncière est de 3 710 m².

Spécialisée dans la chaudronnerie et métallerie industrielle, cette entreprise locale de 3 salariés, est domiciliée ZA de Cabarrot à Golfech, en qualité de locataire, dans un bâtiment exigu et avec peu de surface foncière extérieure de stockage.

La phase 1 de son projet d'immobilier d'entreprise comprend, l'acquisition de tout le foncier disponible restant pour la construction d'un bâtiment de production fermé de 400 m² avec un appenti couvert de 120 m², et l'aménagement d'une surface extérieure de stockage de matière première et produits finis de 2 000 m² au minimum.

Cette 1ère phase d'investissement représente un montant total prévisionnel HT estimé actuellement à 310 000 € (achat foncier et construction bâtiment).

Dans un second temps, la phase 2 de leur développement serait l'agrandissement du bâtiment (+ 400 m²) avec des équipements de machines numériques.

Le Conseil Communautaire, par délibération n° 2021D7-5-2-16 en date du 18 janvier 2021, a fixé le prix de vente des terrains communautaires à 9 € HT /m².

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation du 7 Février dernier, a émis un avis favorable à ce projet de développement incluant la vente de notre disponibilité foncière référencée ci dessus sur les bases de notre tarif en vigueur (9 €/m²) pour une superficie de 3 710 m² et un prix de vente d'un montant de 33 390 €.

Ce projet dans sa globalité, pourra faire l'objet d'une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise mobilisable auprès de la CC2R à hauteur de 20 % de l'investissement total (acquisition foncière et construction du bâtiment de production).

Le Président propose donc :

- de retirer la précédente délibération 2023D3-2-2-56 prise par le Bureau Communautaire en date du 15 Mai 2023, en raison d'une erreur portant sur le parcellaire cadastral,
- d'accepter la vente des parcelles foncières AM 1005, AM 1009 et AM 1027, d'une superficie totale de 3710 m², ZA de Prouxet à Valence d'Agen, au prix de 33 390 € (hors frais de notaire),
- de l'autoriser ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de retirer la précédente délibération 2023D3-2-2-56 prise par le Bureau Communautaire en date du 15 Mai 2023, en raison d'une erreur portant sur le parcellaire cadastral,
- d'accepter la vente des parcelles foncières AM 1005, AM 1009 et AM 1027, d'une superficie totale de 3710 m², ZA de Prouxet à Valence d'Agen, au prix de 33 390 € (hors frais de notaire),
- d'autoriser Le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

Fait à Valence d'Agen, le 28 Juillet 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 31 Juillet 2023

Le secrétaire de séance désigné
La Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 02 AOUT 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales le 02 AOUT 2023

AR Préfecture

VENTE DE FONCIER SUR LA "ZA DE PROUXET" A VALENCE D'AGENSARL BE METAL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230728-
2023D3_2_2_103-DE

Numéro d'acte : 2023D3_2_2_103

Date de décision : 28/07/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-2-2-0-0 (Domaine et patrimoine /
Aliénations / biens mobiliers)

Fichier acte : 2023D3-2-2-103 VENTE DE FONCIER SUR
LA ZA DE PROUXET A VALENCE D'AGEN.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 02/08/2023 10:07:54

Date de réception de l'AR : 02/08/2023 10:13:14